

Document d'entrée en relation – AZUREA CONSEIL

Oct 15, 2026 · @Solange LOPES

AZUREA CONSEIL met en ligne ce Document d'entrée en relation (DER) pour informer en toute transparence les visiteurs du site, ses prospects et ses clients. Il présente le statut du cabinet, ses partenaires, son mode de rémunération et les modalités de réclamation, conformément aux articles L. 521-2 et R. 521-2 du Code des assurances.

Sa consultation en ligne est libre et n'engage pas le lecteur ; elle ne nécessite ni signature ni retour. Ce document est en outre remis au client sur papier ou sur un autre support durable avant tout conseil personnalisé ou toute souscription d'un contrat.

Il peut être téléchargé ou imprimé depuis le site, ou obtenu sur simple demande à info@azurea-conseil.fr.

Identification du cabinet

- **AZUREA CONSEIL**, SARL unipersonnelle au capital de 1 000 €
- Siège social : 20 rue du Congrès – 06000 Nice
- Représentée par Solange LOPES
- RCS Nice – SIREN 798 118 246 – Code APE 6622Z
- Courtier en assurance (COA) immatriculé à l'ORIAS sous le n° 14 000 453 – vérifiable sur www.orias.fr

Le cabinet met son savoir-faire en courtage d'assurances et en conseil au service des particuliers, des professionnels et des entreprises.

Autorité de contrôle

L'activité d'AZUREA CONSEIL est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4, place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09 – acpr.banque-france.fr.

Assurances du cabinet

AZUREA CONSEIL dispose d'une Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière couvrant ses activités, conformément aux articles L. 512-6 et L. 512-7 du Code des assurances. Elles sont souscrites auprès de MASTRISK ASSURANCE, police n° MRCSBRO2013100000000000007487A00.

Nos prestations

Après analyse des informations recueillies auprès de ses clients et prospects, AZUREA CONSEIL réalise les prestations suivantes :

- conseil en assurances auprès des particuliers ;
- conseil en assurances auprès des professionnels ;
- conseil en assurances auprès des entreprises.

Nos principaux partenaires

Tous les partenaires ci-dessous sont liés au cabinet par un accord de courtage. Le cabinet est rémunéré par des commissions versées par la compagnie ou le courtier grossiste.

Liste non exhaustive :

Abeille Assurances · Allianz · Alptis · Apivia Courtage (Solimut) · April (et entités du groupe) · ASAF & AFPS (GIEPS) · AXA · AXA Thema · BNP Paribas Cardif · Cegema · CNP Assurances · Familiari Vie · FMA Assurances · Generali · Groupama Gan Vie · Helvetia · Henner · Kereis · Macif · Malakoff Humanis · Matrisk Assurances · MNCAP · Néoliane · Netvox Assurances · QBE · Smatis · Solly Azar · SPVIE · Swiss Life · Tetris Assurances · UGIP Assurances · Zenioo

Mode de rémunération

Le cabinet est rémunéré par la commission versée par la compagnie ou le courtier grossiste. Des frais de courtage s'y ajoutent, facturés par souscription d'un produit, selon les tarifs ci-dessous.

Assurances de personnes et IARD

Client	Tarif TTC
Particulier (hors assurance emprunteur)	50 € maximum
Particulier – assurance emprunteur	entre 200 € et 1 000 € maximum
Professionnel (hors assurance décennale)	100 € maximum
Professionnel – assurance décennale	10 % maximum de la prime annuelle

Épargne et assurance vie – conseil en épargne, optimisation fiscale et assurance vie

Prestation	Tarif TTC
Client particulier	100 € maximum par rendez-vous (1 h 30)
Client professionnel	100 € maximum par rendez-vous (1 h 30)
Étude patrimoniale globale – particulier	forfait, 1 000 € maximum
Étude patrimoniale globale – entreprise ou dirigeant	forfait, 1 500 € maximum

Frais d'entrée et/ou d'arbitrage sur versement – contrat d'épargne et d'assurance vie

Assiette	Taux
Prime unique ou primes périodiques	4,5 % maximum

Pour tout acte d'intermédiation en épargne et assurance vie, le cabinet est rémunéré par la compagnie sur les frais d'entrée. La part acquise à l'assureur ou au courtier grossiste qui l'autorise à commercialiser le produit (« incompressible compagnie ») en est déduite.

Communication et suivi

Le cabinet assure le suivi de ses clients par e-mail, téléphone, courrier, visioconférence ou en présentiel. Les échanges ont lieu de 1 à 5 fois par an selon les besoins. Le cabinet reçoit ses clients sur simple demande, à l'adresse du siège.

Protection des données personnelles (RGPD)

Le cabinet utilise un outil en ligne d'aide à l'élaboration et à la gestion des dossiers clients. Les informations communiquées y sont traitées dans le respect de la réglementation sur la protection des données.

Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement automatisé. Elles sont destinées au courtier, pour la souscription, la gestion et l'exécution du contrat d'assurance, et à l'assureur, pour la gestion des sinistres, en leur qualité de co-responsables de traitement.

La base légale du traitement est la réalisation de mesures précontractuelles prises à la demande du client et l'exécution du contrat. Le détail des procédures de protection des données est disponible sur simple demande.

Les données ne sont transmises aux partenaires du cabinet à des fins de prospection et de gestion commerciale qu'avec le consentement exprès du client, demandé lors du rendez-vous. Ce consentement est facultatif : un refus est sans incidence sur l'étude, la souscription ou la gestion du contrat. Il peut être retiré à tout moment en écrivant à support@azurea-conseil.fr.

Les données sont hébergées en France. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire aux opérations ci-dessus, ou pendant la durée prévue par la CNIL (normes pour le secteur de l'assurance) ou par la loi (prescriptions légales), soit 5 ans.

Lors de la collecte, certaines questions sont obligatoires pour l'étude et le placement de la solution d'assurance ; les champs correspondants sont marqués d'un astérisque.

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, chaque client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition (notamment à la prospection commerciale), d'effacement, de limitation et de portabilité de ses données. Il peut aussi organiser leur conservation et leur communication après son décès.

Pour exercer ces droits : **support@azurea-conseil.fr**.

Traitement des réclamations

Toute réclamation ou litige peut être adressé à la Direction du cabinet :

- par e-mail : **direction@azurea-conseil.fr** ;
- par courrier : AZUREA CONSEIL – Direction – 20 rue du Congrès – 06000 Nice.

Le cabinet s'engage à traiter la réclamation dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de sa réception pour en accuser réception, sauf si la réponse est apportée dans ce délai ;
- 2 mois maximum entre la date de réception et la date d'envoi de la réponse, sauf circonstances particulières dûment justifiées.

Médiation

À défaut de traitement dans ces délais ou en cas de réponse non satisfaisante, le client peut saisir gratuitement et par écrit le médiateur :

La Médiation de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 Paris Cedex 09 – www.mediation-assurance.org

Nous contacter

Objet de la demande	Adresse e-mail
Demande d'information ou de devis	info@azurea-conseil.fr
Données personnelles	support@azurea-conseil.fr
Réclamations et litiges	direction@azurea-conseil.fr

Téléphone : 04 22 16 15 39 – Adresse : 20 rue du Congrès – 06000 Nice.

Version 10/2026.